

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 21 MARS 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le lundi 21 mars 2022 à 20 heures et 30 minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 15 mars 2022 conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Thierry RESTIF, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseiller présents : 21

Nombre de votants : 24

PRESENTS : M. RESTIF, Mme PÉRON, M. BLANDIN, Mme ROLLAND, M. LUGAND, Mme RUPIN, M. AUBRÉE, Mme THEBAULT, M. LE VERGER, M. AUBIN, Mme BLANCHARD, M. BOUÉ, M. BRÉAL, M. CARRÉ, Mme DELONGLÉE, M. DESMOTS, Mme FERRÉ, M. GUIBERT, M. LECELLIER, Mme MONHAROUL, Mme PEZON

EXCUSÉS : Mme BATTEUR, Mme DESFOUX, M. DOUARD, Mme LEGRAND, Mme PORAS

POUVOIRS : Mme BATTEUR donne pouvoir à Mme THEBAULT, M. DOUARD donne pouvoir à M. le Maire, Mme LEGRAND donne pouvoir à M. le Maire.

SECRÉTAIRE : M. Antoine GUIBERT a été nommé secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 février 2022

Commande publique

2022-26 - Extension du cimetière - Modifications

Finances locales :

2022-27 - Décision budgétaire - Débat d'orientations budgétaires 2022

2022-28 - Vote des subventions 2022

2022-29 - Vote des crédits scolaires année 2022

2022-30 - Acompte subvention 2022 Crocq'Vacances ➡ **Point retiré**

Finances locales :

2022-31 – Enseignement – Dénomination du groupe scolaire ➡ **Point reporté**

Compte-rendu des décisions prises par délégation

Questions diverses

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la démission de Mme Axelle REICHSTADT.

Monsieur Le Président ouvre la séance et soumet à l'Assemblée le PV de la réunion du 21 février 2022, il est adopté à l'unanimité.

2022-026 – Commande publique – Extension du cimetière – Modifications de lots

Le conseil municipal, par vote à l'unanimité approuve la modification n°1 au lot n°1 – entreprise PIGEON TP – VRD pour un montant de – 9 998,88€ HT, la modification n°1 au lot n°2 – entreprise MPS – Sanitaire préfabriqué pour un montant de + 828,75€ HT, la modification n°2 au lot n°3 ALTHEA NOVA – aménagement paysager pour un montant de – 278,89€ HT, la modification n°1 au lot n°4 – entreprise VIGNON – gros œuvre pour un montant de – 789,50€ HT.

Le montant total du marché suite à ces avenants est porté de 473 690,68€ HT à 463 452,16€ HT soit 556 142,59€ TTC

2022-27 – Finances locales – décision budgétaire – Débat d'orientations budgétaires 2022

Le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2022

2022-28 – Finances locales – Vote des subventions 2022

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer les subventions 2022 telles que présentées et discutées.

2022-29 – Finances locales – Vote des crédits scolaires année 022

Le conseil municipal à l'unanimité valide les tarifs qui lui sont présentés

2022-30 - Acompte subvention 2022 Crocq'Vacances

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

2022-31 – Enseignement – Dénomination du Groupe Scolaire

Ce point est reporté à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Compte-rendu des décisions prises par délégation

➤ Déclarations d'intention d'aliéner :

Une décision de non-préemption a été prise à l'occasion des cessions des parcelles :

- Section ZR 342 sise 1 rue Gustave Eiffel appartenant à FLEURDIS (décision n°2022-11U)
- Section AC 858, 856, 251 et 250 sises 2 Place St Pierre appartenant à M. RUPIN (décision n°2022-12U)
- Section AD n°87 sise 12 rue Georges Clémenceau appartenant à M. BOUCAULT-VOITON (décision n°2022-13U)
- Section AC 858, 856, 251 et 250 sises 2 Place St Pierre appartenant à M. RUPIN (décision n°2022-14U)
- Section AB n°692 sise 38 rue Maréchal Foch appartenant à M. DUMONT (décision n°2022-16U)
- Section AB n°171p sise 32 rue Maréchal Foch appartenant à Mme CHOPIN veuve GAUDIN (décision n°2022-17U)

- Assurance – Encaissement indemnités de sinistre :
 - Le chèque de la MAIF du 08 février 2022 d'une valeur de 250€ correspondant au remboursement d'un sinistre intervenu sur un panneau signalétique lors d'un accident de la circulation, sera encaissé (décision n°2022-15A)
- Cimetière
 - Concession n°1870 pour une durée de 30 ans
 - Concession n°1871 pour une durée de 50 ans

Questions diverses

- Inauguration du cimetière : samedi 07 mai 2022 de 10h à 12h
- Soirée départ en retraite : vendredi 13 mai à 18h30
- Inauguration de la Fresque réalisée par le Lycée La Champagne : mardi 17 mai à 14h30

- Formation ARIC

Cette association régionale est au service de tous les élus bretons. Elle permet de mutualiser des expériences et des services, d'assurer la montée en compétence des élus et de les aider à conduire le projet politique de leur mandat à travers la formation, l'information, la mise en réseau des acteurs et l'accompagnement.

Plusieurs thématiques de formation ont été retenues. Parmi elles les élus doivent faire remonter leurs souhaits de formation avant la fin du mois de mars.

Un mail d'explication leur sera transmis.

- Grippe aviaire

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène notamment à proximité de Retiers, les propriétaires de volailles destinées à une utilisation non commerciale doivent les confiner ou mettre en place des filets de protection et exercer une surveillance quotidienne de leurs animaux.

Denis LE VERGER et Bertrand BLANDIN vont distribuer dans les boîtes aux lettres en campagne cette information dans le but de freiner l'extension de l'épidémie.

A Retiers, le 22 mars 2022

Le Maire,
Thierry RESTIF

